



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 13/04/2021

DÉVELOPPER L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES DÉFAVORISÉES

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour les départements de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais

Les ménages modestes ont un taux de recours à un mode de garde formel sept fois moins élevé que les ménages les plus aisés. **Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé par le Gouvernement avec pour objectifs de redynamiser la création de places là où il en manque et lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil, crèche ou assistant maternel.**

Porté par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales, l'AMI vise à faire émerger des projets innovants, en proposant une offre diversifiée avec un accueil régulier ou à temps partiel, ou encore ponctuel, des pratiques d'accueil adaptées et une dimension pédagogique spécifique. Il s'agit aussi d'agir sur la « non demande » d'accueil par les ménages les plus fragiles, en leur proposant une réponse adaptée à leurs besoins.

Les territoires éligibles ont été identifiés à partir de deux critères, le taux de pauvreté et le taux de couverture en établissements d'accueil du jeune enfant. **Parmi les 19 départements éligibles, on compte l'Aisne, le Nord et le Pas-de-Calais.**

Les territoires retenus pourront bénéficier d'un soutien direct de l'État allant jusqu'à 520 000€, au titre de l'AMI. Outre ses aides de droit commun, la branche famille accompagnera les porteurs de projet à chaque étape de son déploiement, notamment en leur apportant les compétences d'ingénierie.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Les dix territoires sélectionnés devront jouer leur rôle de démonstrateur pour inspirer de bonnes pratiques à des fins d'essaimage dans d'autres territoires. **La phase de candidature est ouverte du vendredi 9 avril au mercredi 9 juin** et les territoires retenus seront désignés le 30 juin. Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt est disponible sur le [site](#) du ministère des Solidarités et de la Santé.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 2003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)